

Les conditions d'attribution de prêts immobiliers restent toujours aussi sévères, avec les conséquences que l'on sait

Il n'est pire sourd qui ne veut entendre



Le Haut Conseil à la stabilité financière a maintenu sa position dure : pas de taux d'endettement supérieur à 33% des revenus des ménages. Cela vaut pour l'accession à la propriété, l'investissement locatif, mais aussi pour les travaux. C'est-à-dire l'axe privilégié du gouvernement pour réaliser la transition énergétique et environnementale.

Le HCSF s'est pourtant réuni le jeudi 17 septembre sous la présidence de Bruno Le Maire. Le ministre de l'Economie et des Finances a donc avalisé des mesures qui vont mettre à mal ses tentatives d'endiguer la crise économique.

Il a aussi envoyé un signal décourageant aux particuliers qui veulent croire en l'avenir en se construisant un toit. Ils sont victimes de critères d'un autre temps qu'il est urgent de suspendre : taux d'endettement de 33%, durée maximale de crédit à 25 ans, et la somme à rembourser qui ne doit pas excéder sept années de revenus.

« Déjà au premier semestre, nous avons pointé ces éléments comme principaux responsables de la contraction du volume d'octroi de prêts. Il nous avait été répété que la crise sanitaire était la seule responsable. » explique Philippe Taboret Directeur Général Adjoint de Cafpi. « D'ici à la fin du mois, la Banque de France publiera ses statistiques trimestrielles courant sur la période post confinement. On verra bien pourtant que la tendance est toujours à la baisse. » précise-t-il.

L'équation est pourtant simple : sans crédits, la consommation s'arrête, en particulier pour les travaux lourds. En définitive, c'est moins de construction, moins de logements, moins d'emplois dans l'artisanat et moins de recettes. Mais il est vrai qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre...

En tout état de cause, nous continuerons à défendre les Français qui croient en la pierre.

CAFPI en bref :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Gaëtan Heu
21-23 rue Klock – 92110 Clichy
Fax : 01 41 05 02 03 – galivel@galivel.com

Cafpi – 01 69 51 00 00
Philippe Taboret – Directeur Général Adjoint
28, route de Corbeil – 91700 Ste Geneviève des Bois
Fax : 01 69 51 18 18 – p.taboret@cafpi.fr